



GUIDE DES PARENTS

Camp de jour régulier avec thématiques

ÉTÉ 2022



TABLE DES MATIÈRES

1.	COORDONNÉES IMPORTANTES	1
2.	LIEU DU CAMP DE JOUR	1
3.	FONCTIONNEMENT DE L'INSCRIPTION.....	1
4.	HEURES D'ANIMATION DU CAMP D'ACTON VALE.....	2
5.	PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS	2
6.	CODE DE VIE.....	3
7.	À APPORTER QUOTIDIENNEMENT.....	4
8.	CODE VESTIMENTAIRE	4
9.	OBJETS PERDUS.....	4
10.	OBJETS PERSONNELS	4
11.	MALADIE	5
12.	ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS	5
13.	ALLERGIE	5
14.	JEUX D'EAU ET SORTIES À LA PISCINE.....	5
15.	URGENCE	6
16.	COORDONNÉES ET INFORMATIONS DES PARENTS	6
17.	BLESSURE	6
18.	PROCÉDURES	7
19.	RATIO MAXIMAL ENFANTS/ANIMATEUR	7
20.	FORMATION DES ANIMATEURS.....	8

1. COORDONNÉES IMPORTANTES

SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS DE LA VILLE D'ACTON VALE

1505, 3e Avenue (Centre sportif), Acton Vale, Qc J0H 1A0

Jany Proulx, préposée

jany.proulx@ville.actonvale.qc.ca

Téléphone : 450 546-2703, poste 203

CAMP YOUHOU

Directeur général Groupe Domisa

Frédéric Lanoue

frederic.lanoue@groupedomisa.com

Téléphone : 1 877 931-6850 poste 105

Télécopieur : 514 931-5608

Directeur des Camps Youhou!

Thomas Gagnon

info@youhou.zone

Téléphone : 1-877-931-6850 poste 103

Coordonnatrice du CAMP ACTON VALE

Ann-Sophie Picard

coordo.acton@youhou.zone (pendant la période du camp seulement)

Téléphone : 450 546-2703, poste 210 (pendant la période du camp seulement)

2. LIEU DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour a lieu au Centre sportif : 1505, 3^e Avenue.

L'accès se fait par l'arrière du bâtiment pour les enfants lors du camp.

3. FONCTIONNEMENT DE L'INSCRIPTION

Les inscriptions se font par l'intermédiaire de la Ville d'Acton Vale, **du 9 mars au 6 juin 2022**.

Aucune inscription après la date limite.

- En ligne : **www.ville.actonvale.qc.ca**
- En personne au secrétariat du Centre sportif
Horaire régulier : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h-16h30
Horaire d'été à partir de mai : lundi au jeudi 8h-12h et 12h45-16h30 / vendredi 8h-12h
- Par la poste : fiche d'inscription disponible sur le site web

4. HEURES D'ANIMATION DU CAMP D'ACTON VALE

Horaire du camp de jour : 8h30 à 16h30

Horaire du service de garde du matin : 6h30 à 8h30

Horaire du service de garde de fin d'après-midi : 16h30 à 17h30.

Le camp et les services de garde sont ouverts le vendredi 1er juillet 2022.

Veillez noter que toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant sur le site d'animation doivent être inscrites sur la fiche d'inscription, sans quoi nous ne pouvons laisser partir l'enfant. Il est **obligatoire** de nous avertir par écrit ou par téléphone au courant de la journée si une **personne non autorisée** vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

Si votre enfant peut quitter le **site d'animation seul**, vous devez en aviser l'équipe de coordination par téléphone ou par mémo écrit. Si l'enfant quitte à tous les jours seul, vous **devez remplir et signer** une autorisation écrite avec l'heure du départ de l'enfant.

5. PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

ARRIVÉE

- **Pour les enfants inscrits au service de garde : à partir de 6h30**
- **Pour les enfants NON inscrits au service de garde : à partir de 8h30**
Les enfants qui arrivent avant cette heure ne pourront entrer au service de garde.
- **Heure maximale d'arrivée : 9h30**

Vous devez laisser votre enfant au **débarcadère** qui se trouve à l'arrière du Centre sportif, soit dans le grand garage. L'enfant se dirigera par lui-même sur la surface de patinoire, où le service de garde et le rassemblement du matin auront lieu et où l'enfant rejoindra son groupe.

Le lundi matin, votre enfant sera assigné à un animateur pour la semaine. L'enfant pourra aller déposer son sac et sa boîte à lunch dans le vestiaire attribué au nom de son animateur. **Les chambres des joueurs du Centre sportif seront nos vestiaires pour le camp de jour. Les enfants auront chacun un crochet à leur nom.**

DÉPART

Vous devez vous présenter, encore une fois, à l'arrière du Centre sportif afin de venir chercher votre enfant. L'embarcadère se tiendra au même endroit et à l'extérieur idéalement lorsque la température nous le permettra. Des numéros de 1 à 6 seront affichés. Vous devez vous stationner devant le numéro du groupe de votre enfant et attendre qu'un animateur se présente à votre véhicule. Les numéros de groupe seront mentionnés dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

FRAIS DE RETARD

Des frais de **5\$ par tranche de 30 minutes** seront exigés pour tout retard. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir téléphoner pour nous aviser de votre retard.

6. CODE DE VIE

1. Je respecte les consignes;
2. Je respecte les moniteurs et les campeurs dans leurs gestes et leurs paroles;
3. Je participe à toutes les activités proposées;
4. Je respecte le matériel et le range après mon utilisation;
5. Je demeure avec mon moniteur en tout temps;
6. Je respecte la nature, je dépose donc tous les déchets aux endroits prévus;
7. Je laisse mes jouets ou objets personnels à la maison, afin de profiter pleinement des activités et éviter les pertes ou les vols;
8. Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions;
9. Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

GESTION DE LA DISCIPLINE dans les cas de non-respect des règles, d'un comportement nuisible face aux autres ou mettant en danger la sécurité de l'enfant et celle du groupe.

Escalade des sanctions — Problème MINEUR	Escalade des sanctions — Problème MAJEUR
(langage grossier, querelle, désobéissance, crise, insulte, bousculade, refus de participer, etc.) :	(violence physique, crise de rage, intimidation, fugue, bris de matériel, etc.) :
<ol style="list-style-type: none">1. Avertissement verbal / Discussion2. Retrait ou non-participation à une activité3. Avis écrit au parent4. Appel au parent pour trouver une solution5. Suspension d'une durée déterminée6. Expulsion définitive du camp de jour	<ol style="list-style-type: none">1. Enfant retiré du groupe - Rencontre avec le parent et, selon la gravité de l'action, avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées2. Expulsion définitive du camp de jour

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

7. À APPORTER QUOTIDIENNEMENT

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de les transporter.

Voici ce qu'on doit retrouver à tous les jours dans le sac à dos :

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch santé froid, 2 collations santé, bouteille d'eau)
- Si vous donnez un lunch chaud à votre enfant, il est préférable qu'il soit déjà réchauffé et mis dans un thermos. Cela facilite le temps du repas.
- Un contenant réfrigérant pour tenir les aliments au frais («ice pack»)
- **Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales)**

8. CODE VESTIMENTAIRE

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe), idéalement des vêtements qu'ils pourront salir lors des activités sportives et artistiques (peinture, crayon, etc.).
- Souliers de course ou souliers permettant de frapper un ballon (pas de sandales et éviter les gougounes)
- Chapeau, casquette
- Maillot de bain les vendredis

9. OBJETS PERDUS

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet à l'entrée du débarcadère/embarcadère. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

10. OBJETS PERSONNELS

Un emplacement est attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les sacs à dos et les boîtes à lunch. Il est à noter que les enfants doivent laisser leurs jouets personnels à la maison. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

11. MALADIE

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre
- Diarrhée
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)
- Symptôme de la Covid-19 (toux sèche, fièvre, maux de gorge, perte de l'odorat ou du goût)

12. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

13. ALLERGIE

Le Camp Youhou! de la municipalité d'Acton Vale soutient la protection des enfants atteints d'allergie(s) de toute(s) sorte(s). Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides
- Noix
- Fruits de mer

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque; le tout devra être mentionné dans sa fiche santé à l'inscription. **De plus, l'enfant devra avoir, EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.**

14. JEUX D'EAU ET SORTIES À LA PISCINE

Mardi et jeudi après-midi : Sortie au parc Donald-Martin

Des animateurs font la surveillance à des postes déterminés tout autour des jeux d'eau et des modules de jeux secs.

Nous nous déplaçons à pied au parc Donald-Martin. La distance de marche des enfants est d'environ 20 minutes pour aller et la même chose pour revenir.

Vendredi après-midi : Sortie à la piscine municipale

Le déplacement à la piscine se fait par autobus. Le départ est prévu autour de 12h45 et le retour pour 16h.

Des animateurs font la surveillance à des postes déterminés autour de la piscine, en plus des sauveteurs déjà sur place. Il est de la responsabilité du parent de nous indiquer si son enfant peut se baigner ou non sans veste de flottaison.

Veuillez noter que chaque enfant est identifié le matin soit par un bracelet, un élastique ou une marque au crayon sur sa main afin d'avoir un repère visuel sur les enfants qui doivent porter une veste.

15. URGENCE

Le Camp d'Acton Vale prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge que c'est nécessaire ou approprié, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents.

16. COORDONNÉES ET INFORMATIONS DES PARENTS

Veuillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergies, médication) en avisant directement l'équipe de coordination.

17. BLESSURE

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1. Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
2. Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
3. Administrer les premiers soins (selon les compétences acquises).
4. Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
5. Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

18. PROCÉDURES

DÎNER

- Le dîner se déroulera à l'extérieur ou l'intérieur, selon la température.
- Les enfants ont accès à un four micro-onde. **NOTE : Étant donné le grand nombre d'enfants qui mangent chaud, nous vous demandons de préférence de faire chauffer le plat de votre enfant à la maison et de le mettre dans un « thermos ».**
- La boîte à lunch doit obligatoirement être identifiée au nom de l'enfant et nous vous suggérons fortement d'y déposer une boîte réfrigérante «ice pack».
- **Veillez fournir, tous les jours, un dîner, 2 collations santé comme un fruit, yogourt, compote de pomme, etc., ainsi qu'une bouteille d'eau.**

19. RATIO MAXIMAL ENFANTS/ANIMATEUR

5-6 ans : 10 enfants pour 1 animateur

7-8 ans : 12 enfants pour 1 animateur

9 à 12 ans : 15 enfants pour 1 animateur

Afin d'assurer davantage la sécurité, ces ratios sont diminués en sortie. Tout dépendant de la sortie, le ratio peut descendre à 1 animateur pour 3 enfants.

Veillez prendre note que les animateurs travaillent seuls et peuvent parfois se jumeler avec un autre animateur.

20. FORMATION DES ANIMATEURS

La formation des animateurs inclut plusieurs volets dont :

- Les principes d'une communication efficace;
- Le travail d'équipe;
- Les besoins et les caractéristiques des enfants;
- Attitude et éthique d'un animateur;
- Créer et intervenir dans un groupe;
- Formation en premiers soins;
- Les thématiques;
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques;
- Les aspects légaux de la fonction d'animateur.

Prendre note que, s'il y a lieu, le camp de jour s'ajustera à toute consigne sanitaire demandée par la Santé publique.

Nous vous souhaitons un bel été!